

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Forêt et des Espaces Naturels  
Service Gestion Administrative des Domaines Départementaux  
1 64 78

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 MARS 2018  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD**

**OBJET : Mise à disposition de domaines départementaux pour la réalisation d'ateliers  
chantier d'insertion de débroussaillage.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la Déléguée aux Domaines Départementaux, aux Espaces Naturels, à la Chasse et à la Pêche, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département des Bouches-du-Rhône est propriétaire de près de 17 000 hectares d'espaces naturels sensibles répartis dans tous les secteurs emblématiques du département.

Ces domaines sont de nature très variés, notamment de bois, de forêts et de garrigue. Ils sont situés dans des secteurs sensibles sur lesquels l'attention du Département doit être soutenue en matière de prévention contre les incendies de forêt. Ils font régulièrement à ce titre l'objet de travaux de débroussaillage.

Suite aux incendies survenus au cours de la période estivale de 2016 et notamment celui de VITROLLES (Août 2016) et celui du Parc National des Calanques (Septembre 2016), le Préfet des Bouches-du-Rhône a mis en place un plan d'action prioritaire pour lequel des moyens supplémentaires dédiés sont réservés. Il a ainsi invité les collectivités territoriales à recourir à l'offre de service des ateliers et chantiers d'insertion. Il a donc été procédé en fin d'année 2016 au recensement de l'offre d'insertion par l'activité économique existante dans ce domaine dans le département.

Dans la continuité de cette démarche, et compte tenu de l'ampleur des travaux de débroussaillage à engager dans un délai rapide, l'Etat, par le biais de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE), a lancé un appel à projet visant à répondre aux besoins d'aides aux postes supplémentaires exprimés par les ateliers et chantiers d'insertion déjà existants sur ce support d'activité et si nécessaire à créer des chantiers supplémentaires.

Au regard de sa compétence en matière d'insertion, le Département a souhaité s'engager dans cette démarche en mettant à la disposition de cette action ses domaines départementaux.

Le rapport n°132 de la Commission permanente du 15 décembre 2017 a proposé à l'assemblée délibérante deux conventions de partenariat avec deux régies de quartier qui s'engagent, à leur initiative, sous leurs responsabilités et en cohérence avec les orientations de politique du Département, à réaliser le programme d'actions conforme à son objet social dont le contenu est précisé à l'annexe 1 de la convention et à mettre en œuvre, à cette fin, tous les moyens nécessaires à sa bonne exécution.

Une erreur matérielle s'est glissée dans la liste des lieux d'intervention de la Régie Service 13. Le présent avenant répare cette erreur.

Le présent rapport n'a pas d'incidence financière supplémentaire sur le budget départemental.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL